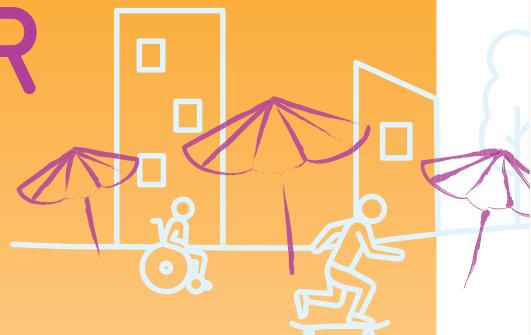


# COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?



Pour cette deuxième édition du budget participatif, 1 million d'€ sera dédié à la réalisation de **projets portés et réalisés par les associations**, qui seront désignés lauréats grâce à un vote citoyen des métropolitains.

**Vous avez une idée de projet pour améliorer le bien-être de tous face aux fortes chaleurs ? Soumettez votre projet !**

## Étape 1

### Je réfléchis à une idée de projet

Je lui donne un nom et j'affine le projet (contenu, objectifs, modalité de mise en œuvre, budget ...)

## Étape 2

### Je m'assure que le projet soit porté par une association

Si je ne fais pas partie d'une association, je peux en créer une pour l'occasion sur le site [Associations.gouv.fr](http://Associations.gouv.fr) et j'ai jusqu'au 15 janvier pour attester de son existence juridique

## Étape 3

### Je vérifie que mon projet :

- Répond à l'intérêt général et à une visée collective
- Relève de la thématique « Métropole rafraîchissante »
- Est localisé sur la Métropole de Bordeaux
- Peut être porté, réalisé, mis en œuvre et géré par l'association
- Peut-être réalisé techniquement, juridiquement, économiquement d'ici décembre 2026
- Nécessite moins de 100 000 € d'aide de Bordeaux Métropole en budget d'investissement et n'est pas conditionné par l'obtention d'autres financements

## Étape 4

### Je dépose mon projet sur la plateforme en ligne entre le 07 octobre et 30 novembre

- Je me crée un compte sur [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr)
- Je vais dans l'espace « Budget participatif », dans l'onglet « Déposez vos projets »
- Je remplis le formulaire

## BESOIN D'AIDE ?

- Consultez la F.A.Q
- Contactez-nous par mail à l'adresse [budgetparticipatif2@bordeaux-metropole.fr](mailto:budgetparticipatif2@bordeaux-metropole.fr)
- Participez aux réunions en ligne le 15 octobre ou le 07 novembre 2024
- Dialoguez avec la commission mixte pour affiner votre projet durant la phase d'analyse